

APPROFONDISSEMENT DES RELATIONS ENTRE LA TUNISIE ET L'UNION EUROPEENNE

5 MARS 2017

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : ESQUISSE DE BILAN PRELIMINAIRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION

CHAPITRE I : IMPACT DE LA SUPPRESSION DE LA PROTECTION TARIFAIRE SUR LE TISSU INDUSTRIEL

- A- ACTIONS ENGAGEES EN MATIERE DE REFORMES ET DE MISE A NIVEAU DU TISSU INDUSTRIEL
- B- RESULTATS DE LA POLITIQUE DE REFORMES ET DE MISE A NIVEAU

CHAPITRE II : IMPACT DE LA SUPPRESSION DES DROITS DE DOUANES SUR L'ECONOMIE NATIONALE

- A- IMPACT DU DEMANTELEMENT TARIFAIRE SUR LES FINANCES PUBLIQUES
- B- IMPACT DE L'ACCORD D'ASSOCIATION SUR L'INVESTISSEMENT
- C- IMPACT DE L'ACCORD D'ASSOCIATION SUR LES ECHANGES EXTERIEURS

CHAPITRE III : PRICIPAUX ENSEIGNEMENTS ET CONCLUSIONS DU BILAN PROVISOIRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION

- A- EVALUATION DU SOUTIEN DE L'UNION EUROPEENNE
- B- EVALUATION DU BILAN DE L'ACCORD D'ASSOCIATION : FORCES ET FAIBLESSES
- C- LES PRIORITES DE LA NOUVELLE ETAPE

DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DU PROJET D'ACCORD DE LIBRE ECHANGE COMPLET ET APPROFONDI (ALECA)

CHAPITRE I : PRESENTATION DE L'OFFRE EUROPEENNE DANS LE CADRE DE L'ALECA

CHAPITRE II : AVANTAGES ET RISQUES DU PROJET DE L'ALECA

CHAPITRE III : DEMARCHE SUSCEPTIBLE DE TIRER PROFIT DE L'ALECA

- A- LES EFFORTS DE REFORMES ET DE MISE A NIVEAU DEPLOYES
- B- LES NOUVEUX EFFORTS DE REFORMES REQUIS

CHAPITRE IV : LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT QUI S'IMPOSENT

- A- AU NIVEAU DE LA TUNISIE
- B- AU NIVEAU DE L'UNION EUROPEENNE

CONCLUSIONS GENERALES

AVANT PROPOS

L'engagement de la Tunisie dans des négociations avec l'Union Européenne en vue de conclure un nouvel accord complet et approfondi (ALECA) suscite un large débat.

L'extension de la zone de libre-échange aux services et, partiellement, à l'agriculture et le rapprochement des législations et des réglementations avec « l'acquis communautaire », sont pour les uns une opération à très haut risque, étant donné, d'après eux, les résultats mitigés de l'Accord d'Association de 1995 et la différence élevée du niveau de développement entre la Tunisie et l'Union Européenne.

Ils sont perçus, par d'autres, comme une démarche incontournable, une formidable opportunité pour consolider les acquis de l'Accord d'Association, jugés dans l'ensemble significatifs, donner un nouvel élan à l'économie et réduire l'écart qui la sépare des économies développées.

Est-ce que, réellement, l'économie tunisienne a tiré profit de l'Accord d'Association ?

Est-ce qu'elle a intérêt à rejoindre les pays qui ont approfondi leurs relations d'échanges avec l'Union Européenne ?

Quels en sont, précisément, les risques et les avantages ?

Comment minimiser les risques et concrétiser les avantages ?

Le présent papier essaie, à la lumière des études élaborées et des réflexions engagées, de répondre à ces interpellations, à travers :

- ▮ L'évaluation préliminaire de l'impact de l'Accord d'Association de 1995 sur l'économie tunisienne et sur la capacité du pays à répondre aux attentes de la population ;
- ▮ Les enjeux du projet d'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi proposé par l'Union Européenne ; les défis qu'il sous-tend ; les avantages qu'il comporte et la démarche susceptible de l'exploiter, au mieux, dans l'intérêt de l'économie tunisienne.

PREMIERE PARTIE

ESQUISSE DE BILAN PROVISOIRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION ENTRE LA TUNISIE ET L'UNION EUROPEENNE

INTRODUCTION

L'Accord de 1995 était un choix impératif mais risqué

La signature en 1995 de l'Accord d'Association avec l'Union Européenne avait un caractère impératif. L'établissement, sur une période de douze ans, d'une zone de libre échange pour les produits industriels était le seul choix possible pour préserver l'avantage, en vigueur depuis 1976, de l'accès en franchise des droits de douane des produits industriels tunisiens sur le marché européen et consolider sa compétitivité. Les clauses des accords du GATT de Marrakech, conclus en 1994, imposaient, en effet, la réciprocité des avantages tarifaires dans le cadre de l'établissement de zones de libre-échange. L'engagement des pays concurrents dans ce processus ne donnait aucune autre alternative viable à ce choix.

Une telle démarche avait été considérée, à l'époque, comme une opération à haut risque, étant donné l'important écart du niveau de développement entre la Tunisie et l'Union Européenne. Mais, en même temps, elle était perçue comme une formidable opportunité pour amorcer l'ancrage de notre économie dans l'un des pôles les plus importants du monde et surmonter, de façon durable, le handicap de l'exiguïté du marché intérieur. Les études menées par Comète Engineering, Rutherford, DRUSILLA K Brown et l'Institut Tunisien de Compétitivité et des Etudes Quantitatives¹ confortent largement cette appréciation.

Ceci dit, il faut noter, d'emblée, que l'Accord d'Association de 1995, même s'il a d'importantes retombées sur le processus de développement du pays, son évaluation ne coïncide pas totalement avec le bilan de l'économie nationale. L'Accord avait un caractère limité. Il ne concerne que les industries manufacturières qui, bien que contribuant à près de 52% des exportations de biens et services en 1994, ne représentait, à cette date, que près de 19% du PIB et de la population occupée. De plus, l'Accord est loin d'être approfondi. La composante agricole des industries manufacturières n'était pas concernée par le démantèlement tarifaire. Les barrières non tarifaires, à travers notamment les certifications et la fixation de normes, malgré leur importance dans la fluidité des échanges industriels, n'étaient pas suffisamment abordées dans l'Accord. De plus, la période d'évaluation a connu de nombreux événements (flambée des prix du pétrole, guerre du golfe, crise des subprimes, révolution 2011...) qui ont interagi sur les différents paramètres du développement du pays qu'il faudra nécessairement prendre compte.

Aussi et, en attendant que les études engagées par les services concernés soient disponibles, l'évaluation de l'Accord d'Association ne peut être que préliminaire à partir de (i) l'impact de la suppression de la protection tarifaire sur le tissu industriel (ii) l'impact de la suppression des droits de douane sur les investissements et sur les équilibres financiers intérieurs et extérieurs du pays (iii) l'esquisse, en conclusion, des principaux enseignements qui se dégagent pour la période 1995-2015/2016.

¹ L'appellation officielle en 1995 était « Institut d'Economie Quantitative »

CHAPITRE I : IMPACT DE LA SUPPRESSION DE LA PROTECTION TARIFAIRE SUR LE TISSU INDUSTRIEL

L'industrie manufacturière tunisienne était, lors de la conclusion de l'Accord d'Association, une industrie à double vitesse :

- ▮ **Une industrie, faiblement concurrentielle**, opérant sur le marché intérieur et bénéficiant d'une confortable protection qui, paradoxalement, s'est notablement renforcée par le processus de libéralisation engagé au milieu des années quatre-vingt. Le taux de protection effective² pour l'ensemble des industries manufacturières, c'est-à-dire le rapport entre sa valeur ajoutée aux prix intérieurs et sa valeur ajoutée aux prix internationaux, est passé de 123 pourcent en 1986 à 179 pourcent en 1995. Les études menées révèlent que 30 pourcent des entreprises³, employant 120 mille personnes seraient sérieusement menacées de disparition étant donné leur faible capacité d'adaptation au nouvel environnement ;
- ▮ **Une industrie, relativement compétitive**, bénéficiant du régime de l'exportation, institué dans le cadre de la loi d'avril 1972, qui lui permet de se soustraire des restrictions et des contraintes en vigueur en matière de change, de douane et de fiscalité. Cette industrie est, évidemment, mieux armée pour faire face à la concurrence étrangère. Elle pourrait même tirer profit du nouvel Accord à condition de continuer à s'adapter et de préserver sa compétitivité par rapport aux pays concurrents, notamment asiatiques.

C'est pourquoi, il fallait rapprocher l'environnement réglementaire et institutionnel des entreprises travaillant pour le marché intérieur à l'environnement spécifique mis en place en faveur des industries exportatrices.

A. Actions engagées en matière de réformes et de mise à niveau du tissu industriel

Evidemment, la tâche requise n'était guère aisée. Elle requérait, en effet, d'importants efforts pour réformer, restructurer, adapter l'environnement de production et d'investissement aux exigences de la nouvelle étape dans laquelle s'engage le pays, tout en préservant la stabilité sociale.

² Etudes stratégiques 1996 de l'Institut Economie Quantitative(IEQ), dénommée ultérieurement Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives

³ Etude Comète Engineering novembre 1995

Les rapports des institutions internationales et régionales⁴ relèvent, à cet égard, l'importance des réformes engagées, en particulier, durant la période de démantèlement tarifaire (1996- 2008). Les réformes ont, en effet, pratiquement touché tous les domaines et tous les secteurs, comme cela est explicité largement dans les rapports nationaux et internationaux consacrés à l'économie tunisienne. Elles visent, notamment, à :

- ▮ Renforcer le secteur financier et diversifier les instruments de financement ;
- ▮ Assouplir les dispositions du code du travail en matière de recrutement et de licenciement ;
- ▮ Accroître l'attractivité du pays pour les investissements directs étrangers ;
- ▮ Simplifier les procédures administratives et améliorer la qualité des services publics ;
- ▮ Réduire le poids de la fiscalité qui pèse sur les entreprises ;
- ▮ Assouplir le contrôle de changes ;
- ▮ Amorcer la libéralisation des transports et des télécommunications ;
- ▮ Restructurer les entreprises publiques et améliorer le rapport qualité - prix de leurs prestations ou productions ;
- ▮ Renforcer les filières d'enseignement et de formation qui répondent aux priorités des entreprises.

Il fallait, ensuite et concomitamment au processus de réforme, encadrer les entreprises industrielles, dominées par les petites et moyennes unités, et les aider, à travers des subventions financières et des soutiens techniques, à engager et à réaliser des programmes de mise à niveau et de modernisation pour qu'elles puissent optimiser la combinaison des facteurs de production et parvenir à produire des produits de qualité à des prix compétitifs.

Des programmes de mise à niveau ont été, à cet effet, adoptés et mis en œuvre, en concertation et en coordination avec les différentes structures professionnelles. Ils concernent, notamment : (i) l'amélioration du rapport qualité-prix, (ii) l'introduction d'outils technologiques avancés en matière de conception et de gestion, (iii) la modernisation de l'industrie et (iv) l'amélioration de l'accès aux marchés extérieurs (FAMEX).

1. Amélioration du rapport qualité-prix

Le programme de mise niveau, financé par l'entreprise industrielle elle-même, à travers une taxe parafiscale de 1 pourcent sur son chiffre d'affaires, a permis d'engager un vaste processus d'amélioration du rapport qualité- prix des entreprises, supervisé et encadré par un comité de pilotage. Les investissements de mise à niveau approuvés au niveau des industries manufacturières s'élèvent à 4 642 MDT à fin 2008 et 10 024 MDT à fin 2016 et les primes qui leur sont accordées ressortent à 631 MDT à fin 2008 et 1308 MDT à fin 2016 dont la moitié environ, soit 622 MDT, a été effectivement débloquée⁵ :

En MDT	1996 à 2008	1999 à 2016	1996 à 2016
--------	-------------	-------------	-------------

⁴ Banque Mondiale : intégration mondiale de la Tunisie août 2008, Revue des politiques de développement Août 2009, OCDE : Politiques meilleures, Tunisie mars 2015

⁵ Bilan PMN à fin 2016 ministère de l'industrie

Nombre de dossiers approuvés	2 911	2 754	5 665
Investissements approuvés	4 642	5 382	10 024
Primes de l'Etat accordées	631	677	1 308

2. Introduction d'outils technologiques avancés (ITP)

Le mécanisme « investissement technologique à caractère prioritaire », instrument spécifique du programme de mise à niveau, est centré sur l'investissement immatériel et vise, plus précisément, à aider les entreprises à acquérir des technologies avancées pour avoir des conceptions, des dessins, des gestions de maintenance et de production assistés par ordinateur (CAO, DAO, GMAO, GPAO). Depuis la mise en œuvre de ce mécanisme et jusqu'à la fin de 2016, il y a eu l'approbation de 8 938 dossiers correspondant à 517 MDT d'investissement et l'octroi de 187 MDT de primes dont 90 MDT sont, effectivement, débloqués⁶.

3. Modernisation de l'industrie manufacturière

Le programme de modernisation de l'industrie, mis en œuvre en 2003, grâce à des dons de l'Union Européenne, vise à appuyer les efforts de restructuration des industries manufacturières tunisiennes, à travers notamment « le rapprochement des pratiques et des standards nationaux aux pratiques européennes en matière de compétitivité, d'innovation, de qualité, de normes et de propriété industrielle ». Ce programme a permis, notamment, d'équiper 12 laboratoires et d'aider 769 entreprises à acquérir des certifications de qualité⁷.

4. Amélioration de l'accès aux marchés extérieurs (FAMEX)

Le Fonds d'accès aux marchés d'exportation (FAMEX), crée en 2000 avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale, vise à aider les petites et moyennes entreprises à développer leurs activités à l'international. Plus de 1000 entreprises ont bénéficié des mécanismes de soutien de ce programme pour les aider à s'implanter à l'étranger et à chercher des partenaires afin de pérenniser leurs activités d'exportation.

B. LES RESULTATS DE LA POLITIQUE DE REFORME ET DE MISE A NIVEAU SUR LE TISSU INDUSTRIEL

1. Les appréciations selon les enquêtes de sondage

Les évaluations effectuées par l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives sur le programme de mise à niveau et par l'Institut Sigma Conseil, sur la base

⁶ Bilan programme mise à niveau ministère de l'industrie

⁷Source : Tunisie, Programme modernisation industrielle Europa

d'un sondage auprès des dirigeants de PME tunisiennes révèle un impact positif de l'Accord d'Association sur la compétitivité de l'entreprise.

Ainsi, selon le sondage de Sigma Conseil opéré, en mai 2015, dans 24 gouvernorats, auprès de 504 dirigeants de PME, dont 75 pourcent d'entre elles sont non exportatrices :

- près de 62 pourcent des PME considèrent que l'impact de l'Accord d'Association est positif ; une proportion de 22.4 pourcent le jugent négatif et 15.8 pourcent ne se prononcent pas ;
- près de 66 pourcent des PME déclarent avoir tiré profit des dérèglements douaniers dans le cadre des Accords de Libre Echange ;
- aux alentours de 85 pourcent des entreprises non exportatrices perçoivent le partenariat avec l'Union Européenne comme une opportunité et 10 pourcent comme un risque

Selon l'étude menée par l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Economiques en février 2010, sur la base d'une enquête auprès de deux échantillons : un échantillon principal composé de 442 entreprises engagées dans le programme de mise à niveau et un échantillon témoin composé de 200 entreprises non engagées :

- ▀ Plus de 60 pourcent des entreprises de l'échantillon qui travaillaient exclusivement pour le marché local avant leur mise à niveau sont devenues exportatrices ;
- ▀ 55 pourcent des entreprises engagées dans la mise à niveau déclarent avoir diversifié leurs marchés et 55 pourcent avoir diversifié leurs produits ;
- ▀ L'écart de productivité, entre les entreprises engagées dans le programme de mise à niveau et les entreprises qui ne le sont pas, varie selon les années de 37.2 pourcent à 45 pourcent en faveur des premières ;
- ▀ Les entreprises engagées dans la mise à niveau améliorent leur taux d'encadrement, en le portant à 19.2 pourcent en 2005 et 20.7 pourcent en 2007 contre un taux stabilisé à 18 pourcent pour les entreprises non engagées ;
- ▀ Les entreprises engagées dans la mise à niveau enregistrent un accroissement de 15 pourcent de la productivité moyenne du travail et de 12 pourcent par an du chiffre d'affaires global aux prix constants avec, en outre, la certification en ISO⁸ pour le quart d'entre elles et l'acquisition par le tiers de ces entreprises de technologies industrielles modernes assistées par ordinateur pour la conception, la gestion de la production et de la maintenance

⁸ International organization for standardization

2. Evaluation des performances du secteur industriel

Les données relatives à l'économie tunisienne confortent les appréciations qui se dégagent des enquêtes auprès des entreprises. Elles font ressortir des résultats, plutôt positifs, de la mise en œuvre de l'Accord d'Association sur le tissu industriel et sur les fondamentaux de l'économie, particulièrement, pour la période antérieure à 2011.

a) Impact sur la valeur ajoutée industrielle

Les indicateurs disponibles au niveau du tissu industriel révèlent que les activités exportatrices se sont, dans l'ensemble bien comportées, malgré le fléchissement du secteur des textiles et de l'habillement, sous l'effet de la forte concurrence asiatique consécutive au démantèlement de l'accord multifibre.

Entre 1995 et 2015, les exportations de produits manufacturés, se sont accrues à un taux annuel de 9.1 pourcent⁹, dépassant d'un point la croissance du PIB aux prix courants (8.0 pourcent par an), avec, de surcroît, un taux d'intégration de l'exportation industrielle en amélioration continue ; le contenu importation¹⁰ de l'exportation des produits manufacturés passe de 70.2 pourcent en 1995 à une moyenne de 63.4 pourcent en 2014-2015.

Par contre, les activités industrielles orientées vers le marché intérieur, selon de nombreuses sources convergentes, auraient été fortement affectées par la concurrence, très souvent, déloyale du marché parallèle, concurrence exacerbée, notamment, par la contrebande, la contrefaçon et les importations de produits de basse gamme à faible prix en provenance des pays autres que l'Union Européenne

A titre d'éclairage les importations en provenance de la Chine, de la Russie et de la Turquie représentaient en 1998 moins de 6 pourcent du total des importations ; elles en représentent en 2016 près de 17 pourcent suite à une progression annuelle moyenne de 15.5 pour cent tout au long des 18 dernières années contre une augmentation moyenne du total des importations de la Tunisie de 8.6 pourcent par an au cours de cette période et une moyenne de 6.5 pourcent par an pour les importations en provenance de l'Union Européenne :

Importations en MDT	1998	2008	2016	Augmentation en 18 ans
Chine	98	1 129	3 906	+ 22.7% par an
Russie	178	2 280	1 406	+ 12.2% par an
Turquie	155	899	1 838	+ 14.7% par an
Union Européenne	7 129	17 332	30 241	+ 6.5% par an
Total des importations	9 480	30 241	41 920	+ 8.6% par an

⁹ Correspondant à 6.5% par an pour les exportations en Euros

¹⁰ Calculé en faisant le rapport entre les importations du régime offshore et les exportations de ce même régime publiées par l'INS dans la mesure où ce régime d'échange concerne exclusivement les industries manufacturières

En conséquence, la part de la valeur ajoutée industrielle dans le PIB¹¹, après une stabilisation autour de 18.6 pourcent entre 1997 et 2003, se ramène à un taux moyen de 18 pourcent entre 2004 et 2010 et baisse à 17 pourcent au cours des années 2011-2014 :

En MDT	1997	2003	2008	2010	2014
VA industrie manufacturière (1)	3 837.6	5 688.0	10 025.9	10 421.9	12 605.3
PIB aux coûts des facteurs (2)	20 447.5	31 660.3	51 353.1	57 940.0	75 151.6
Ratio (1) / (2)	18.8%	18.0%	19.5%	18.0%	16.8%

Les données provisoires au titre des années 2015 et 2016 aboutissent à un poids de la valeur ajoutée industrielle respectivement de 16.7 pourcent et 16.8 pourcent par rapport aux PIB aux coûts des facteurs.

b) - Impact sur l'emploi dans les industries manufacturières

Une tendance assez proche de celle de la TVA est relevée au niveau de la population active occupée dans les industries manufacturières ; celle-ci, contrairement aux appréhensions lors des négociations de l'Accord d'Association, a continué à augmenter.

Entre 1994 et 2015, l'augmentation est de 40 pourcent ou 177 000 emplois même si le rythme annuel moyen est de 1.6 pourcent contre un accroissement de la population totale occupée de 2 pourcent par an

. Il est important, à ce niveau, de signaler que les investissements directs étrangers en provenance de l'Union Européenne sont à l'origine de plus de 80 pourcent des créations nettes d'emploi :

Population occupée en milliers ¹²	1994	2008	2010	2015
Industries manufacturières	445.0	602.6	599.4	632.4
Total population occupée	2 320.6	3 155.4	3 277.4	3 402.0
Part de l'emploi industriel	19.6%	19.1%	18.3%	16.8%

Ceci dit, les activités à faible valeur ajoutée employant un personnel faiblement qualifié dans la sous-traitance et l'assemblage demeurent encore importantes même si une montée en gamme est relevée à partir du milieu des années 2000 grâce, notamment aux

¹¹ Les calculs ont été faits sur la base de la dernière publication par l'INS de la série harmonisée de la valeur ajoutée par secteurs d'activité pour la période 1997-2014, compte tenu des modifications introduites en 2009 au niveau de la méthodologie d'évaluation du PIB

¹² Source INS

efforts déployés pour améliorer l'intégration du secteur des textiles et pour développer l'industrie agro-alimentaire et l'industrie chimique, grâce aussi à la progression rapide des investissements étrangers dans les industries mécaniques et électriques. La part de la valeur ajoutée des industries de haute technologie dans la valeur ajoutée industrielle est passée de 2 pourcent en 1995 à 12 pourcent en 2013¹³.

CHAPITRE II :

IMPACT DE LA SUPPRESSION DES DROITS DE DOUANES SUR L'ÉCONOMIE NATIONALE

Le processus de réforme et de mise à niveau a eu, au-delà de l'impact direct sur le tissu industriel, des effets induits positifs sur les différents secteurs de l'économie nationale.

Cela a permis, au cours de la période antérieure à l'année 2011, une accélération de la croissance, une maîtrise des équilibres budgétaires et des équilibres extérieurs et une amélioration significative de la compétitivité globale de l'économie. A partir de 2011, la tendance s'est, cependant, totalement inversée pour les différents paramètres, en relation avec les problèmes politiques et sociaux qui ont profondément affecté la dynamique de développement

Paramètres	1995-2010	2011-2016
Croissance du PIB aux prix constants en moyenne par an	4.9%	1.4%
Rang Tunisie compétitivité ¹⁴ fin de période	32 ^{eme}	95 ^{eme}
Déficit budgétaire en fin de période (par rapport au PIB)	1.0%	5.7%
Dette publique fin de période ¹⁵ (par rapport au PIB)	40.7%	61.8%
Déficit des paiements courants fin de période ¹⁶ /PIB	4.8%	8.9%
Dette extérieure fin de période ¹⁷ / revenu national brut	37.0%	52.5%

A. Impact du démantèlement tarifaire sur les finances publiques

L'élimination des droits de douane sur les importations en provenance de l'Union Européenne n'a pas eu d'effets déstabilisateurs sur les finances publiques. En effet, la baisse des recettes au titre des droits de douane a été graduelle du fait de l'étalement du démantèlement tarifaire sur une douzaine d'année. Elle a été plus que résorbée :

¹³ Rapport OCDE 2015 : L'investissement en faveur de la montée en gamme de la Tunisie dans les chaînes de valeur page 52

¹⁴ Rapport du forum économique mondial de Davos 2010 et 2016

¹⁵ Ministère des finances : Loi des finances complémentaire de l'année 2016

¹⁶ Budget Economique et statistiques financières BCT janvier 2017

¹⁷ Rapport Annuel BCT 2010 et Statistiques Financieres BCT janvier 2017

- ▮ D'une part, par l'ajustement du taux de la TVA et l'accélération de la croissance du PIB (+ 5.1 pourcent entre 1995 et 2008 contre + 3.7 pourcent entre 1982 et 1995),
- ▮ D'autre part, par la rationalisation des dépenses au titre du budget de fonctionnement de l'Etat, qui ont augmenté, durant la période 1995-2008, suivant un taux (7.4 pourcent en moyenne par an) en retrait de plus d'un point de celui du PIB (8.7 pourcent) ; sachant que cette maîtrise ne s'est pas effectuée au détriment des dépenses sociales, le niveau de celles-ci s'est maintenu aux alentours de 18 pourcent du PIB et a sensiblement augmenté en pourcentage du Budget de l'Etat :

	1995	2008	2010
Transferts sociaux en MDT ¹⁸	3 407	9 846	11 550
Transferts en pourcentage du PIB ¹⁹	18.16	17.80	18.32
Transferts sociaux en pourcent budget Etat ²⁰	49	58	61

De la sorte, il en est résulté une amélioration sensible des différents indicateurs relatifs aux finances publiques durant cette période avec, notamment, une réduction du déficit budgétaire et une baisse du poids de la dette publique. La tendance s'est, cependant, inversée à partir de 2011 en relation avec la décélération de la croissance et l'expansion des dépenses publiques, notamment salariales, ce qui engendré un équilibre budgétaire très tendu en 2016²¹, avec un déficit de 6 pourcent du PIB et une dette publique de 66.9 pourcent du PIB :

Principaux ratios par rapport PIB	1995	2008	2010	2015	2016
Pression fiscale	20.5	20.5	20.1	21.6	20.7
Recettes Droits de Douane	4.1	1.06	0.89	0.96	0.71
Recettes impôts directs	4.8	8.2	8.0	9.1	8.4
Déficit budgétaire	4.5	1.0	1.0	4.8	6.0
Dette publique	57.6	43.3	40.7	54.9	61.9

B. Impact de l'Accord d'Association sur l'investissement

Le processus de libéralisation avait suscité un intérêt significatif en faveur de la Tunisie en tant que site d'investissement compétitif. Le nombre d'entreprises industrielles à capitaux étrangers, au vu des données publiées par l'Agence de Promotion des Investissements étrangers, enregistre plus qu'un doublement entre 1995 et 2015. Il en est de même des emplois permanents créés

¹⁸ Source ministère du Développement Economique

¹⁹ Calculés en rapportant les transferts sociaux au PIB ajusté compte tenu du redressement effectué par l'INS en 2010

²⁰ Source ministère Développement Economique

²¹ Loi des finances complémentaire de l'année 2016 : ministère des Finances

A fin 2015, Le stock des investissements directs étrangers hors énergie et hors secteur financier totalise quelques 20 milliards de dinars²² dont la moitié environ concerne les industries manufacturières provenant, pour une proportion importante, de l'Union Européenne :

Stock IDE à fin 2015	Nombre de projets	Total IDE en MDT	Nombre emplois
Total stock IDE hors énergie	3 353	20 054	354 396
IDE de l'Union Européenne	2 844	9 275	327 495
Part de l'UE en pourcent	84.8	46.3	92.4

Il est important de relever que si les IDE continuent à être dominés par les activités à faible valeur ajoutée, localisées principalement dans les gouvernorats côtiers, un début de redressement prometteur avait été enregistré au cours des années 2008-2010, avec l'implantation de plusieurs grands projets répondant à l'impératif de restructuration du tissu économique en faveur des activités à fort contenu d'emploi pour les diplômés du supérieur²³ et du développement régional ²⁴.

Cette tendance n'a pas pu être, cependant, préservée après les événements intervenus dans le pays en janvier 2011.

C. IMPACT DE L'ACCORD D'ASSOCIATION SUR LES ECHANGES EXTERIEURS DE LA TUNISIE

Les différents paramètres relatifs aux échanges avec l'Union Européenne font ressortir que, globalement, l'Accord d'Association a eu des retombées, plutôt positives sur l'économie tunisienne, même si celle-ci continue à être confrontée à de nombreux problèmes.

La balance commerciale de la Tunisie avec l'Union Européenne souffrait d'un déficit important lors de la conclusion de l'Accord avec un niveau représentant 53 pourcent environ du déficit commercial global et un taux de couverture des importations par les exportations de 76.5%. Grâce au processus de réformes et de mise à niveau engagé par le pays dès la signature de l'Accord, la compétitivité de l'économie a augmenté et l'attractivité de l'investissement direct étranger s'est améliorée, et ce particulièrement au cours des années

²² Statistiques publiées dans le rapport IDE 2015 (invest in Tunisia)

²³ Projets aéronautiques, projets Télécom et offshoring

²⁴ Groupes allemands Gromberg et Shubert à Béja, Draxelmaier à Siliana, Coroplast au Kef et Rieker à Kairouan ; groupe italien Benetton à Kasserine et à Gafsa, en plus des investissements japonais (Yasaki à Gafsa et sumitomo à Jendouba) et Coréens (groupe Yura à Kairouan)

1996-2008 ce qui a permis de compenser, largement, la protection tarifaire dont bénéficiait le tissu économique.

Les exportations tunisiennes à destination de l'Union Européenne ont, en effet, progressé entre 1995 et 2008 à un taux annuel moyen de 11.6 pourcent dépassant de plus de deux points l'augmentation des importations en provenance de l'UE (+9.5 pourcent en moyenne par an) ; ce qui a eu pour effet de porter le taux de couverture des importations par les exportations à 98.2 pourcent en 2008 et de ramener le déficit commercial à 4.6 pourcent du déficit global. Cette embellie a été, cependant, quelque peu altérée par la baisse de la demande européenne durant les années 2009-2010, en relation avec la crise des subprimes, et, surtout, par la détérioration de la compétitivité de l'économie à partir de 2011²⁵ sous l'effet des tensions politiques, sociales et sécuritaires enregistrées dans le pays :

Commerce extérieur	1995	2008	2015	Augm.2015/1995
Exportations vers l'UE en MDT	4 083	17 028	20 587	5 fois plus
Exportations vers l'UE en M€	3 350	9 438	9 524	3 fois plus
Importations de l'UE en MDT	5 333	17 332	22 037	4 fois plus
Importations de l'UE en M€	4 375	9 602	10 194	2.5 fois plus

La part du marché de la Tunisie sur le marché de l'Union Européenne (UE des 12) se trouve ramenée de 0.66% en 2010 à 0.54%²⁶ en 2013 et 2014, entraînant un déclassement de la Tunisie par rapport au Maroc qui s'est octroyé 0.6% du marché européen en 2013 et 0.64% en 2014 :

En pourcentage du marché UE	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Part de la Tunisie/ UE des 12	0.69	0.66	0.64	0.56	0.54	0.54
Part du Maroc/ UE des 12	0.59	0.57	0.56	0.55	0.60	0.64

Malgré cette détérioration, les différents paramètres des échanges extérieurs de la Tunisie avec l'Union Européenne demeurent globalement positifs avec, notamment, un déficit commercial en 2016 limité à 5.4 pourcent du déficit global, un taux de couverture des importations par les exportations de 97 pourcent environ, contre un taux de près de 6 pourcent seulement pour la Chine, la Turquie et la Russie :

Commerce extérieur 2016	Déficit commercial en MDT	Part du déficit en %	Taux couverture en %
Union Européenne	685	5.4	96.9
Chine-Turquie-Russie	6 702	52.9	6.2
Etats unis-Canada-Brésil	1 909	15.0	25.5
Total	12 675	100.0	69.7

²⁵ Le classement de la Tunisie d'après le rapport de compétitivité globale du WEF de Davos s'est fortement détérioré passant de la 32^e place en 2010 à la 92^e place en 2015 et à la 95^e place en 2016

²⁶ Rapport annuel de la BCT 2015 : évolution des indicateurs de compétitivité page 87 et 88

De plus, il est important de relever que l'ensemble des opérations de la balance des paiements courants de la Tunisie avec l'Union Européenne (comprenant les échanges commerciaux, les échanges de services et les transferts de revenus) est fortement excédentaire.²⁷ Les données de la BCT, qui remontent seulement à 2007, font ressortir un excédent annuel moyen tout au long de la période de 2007 à 2014 de 3400 MDT correspondant à 5.3% du PIB au cours de cette période. L'ensemble des opérations financières et en capital de la Tunisie avec l'Union Européenne est également excédentaire. Les données de BCT situent l'excédent annuel moyen à 2060 MDT en moyenne par an grâce aux apports de capitaux sous forme d'investissements directs étrangers, d'aide non remboursable et de prêts de la Banque européenne d'investissement :

Echanges extérieurs Tunisie-UE en MDT	2007	2010	2014	Total 2007-2014
Excédent opérations courantes	3 663	3 043	4 035	27 206
Excédent opérations en capital	1 515	1 485	2 334	16 485

CHAPITRE III

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU BILAN PROVISOIRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION

Les évaluations présentées dans les développements qui précèdent montrent que les efforts déployés pour adapter l'économie aux exigences de la suppression de la protection tarifaire ont été soutenus.

A. Evaluation du soutien de l'Union Européenne

La Tunisie a été, directement et indirectement, soutenue par l'Union Européenne à travers les différents mécanismes mis en place dans le cadre du processus euro-méditerranéen de Barcelone. Il faut relever, cependant, que l'appui apporté, même s'il est significatif avec un montant cumulé à fin 2015²⁸ de 1.9 milliard d'euros sous forme d'aide non remboursable et 5 milliards d'euros sous forme de prêts à long terme, est jugé insuffisant au regard des promesses faites lors des négociations de l'Accord d'Association, avec notamment le slogan

²⁷ La balance des paiements et la position extérieure de la Tunisie- BCT de 2009 à 2014

²⁸ Déclaration de l'Ambassadeur de l'Union Européenne au cours de la 17^e édition du Forum de l'économiste maghrébin du 5 mai 2016

« premier venu- premier servi » et surtout en comparant les fonds engagés en Tunisie avec ceux débloqués en faveur des pays de l'Europe de l'Est ; le rapport est de plus de 1 à 40 selon les déclarations de certains responsables européens.

B. Evaluation du Bilan de l'Accord d'Association

Le bilan de l'Accord d'Association paraît globalement positif. La plupart des indicateurs, particulièrement pour la période antérieure à l'année 2011, le reflètent, au niveau notamment de la balance commerciale et de la balance des paiements, de l'afflux des IDE, de la bonne tenue des fondamentaux et de l'amorce d'une diversification prometteuse de l'économie en faveur des activités à forte valeur ajoutée et en faveur des régions de l'intérieur. **Mais la Tunisie aurait pu mieux faire.**

Les évaluations effectuées révèlent, en effet, des insuffisances pour la période antérieure à 2011 qui méritent d'être relevées. Les développements suivants en récapitulent les plus significatives.

1)- La dichotomie entre le régime off-shore et le régime onshore demeure malgré les efforts déployés pour favoriser l'interaction entre les deux régimes. La PME travaillant pour le marché intérieur, ne bénéficiant pas de régime fiscal de faveur reste, selon le rapport du groupe de la Banque Mondiale DOING Business de 2017, fortement taxée avec un taux d'imposition global sur les bénéficiaires aux alentours de 60 pourcent²⁹ contre 49 pourcent pour le Maroc et 40 pourcent pour le Portugal, compte tenu de l'importance des taxes parafiscales (FODEC, FOPROLOS, TFP), évaluées à environ 20 pourcent des bénéficiaires de la PME on shore tunisienne. La situation, qui en résulte, n'a pas permis d'exploiter, suffisamment, les opportunités en matière notamment de partenariat, de transferts de technologie qu'offre l'implantation des milliers d'entreprises étrangères exportatrices en Tunisie.

2)- Les retards pris dans le programme de développement de l'infrastructure et des équipements collectifs (port en eau profonde, aménagement des zones économiques selon les standards internationaux...) entraînent une inadéquation de l'infrastructure portuaire et des surcoûts pour l'économie nationale. L'indice de connectivité des transports maritimes réguliers établi par la CNUCED³⁰ attribue à la Tunisie un faible score en 2009 de l'ordre de 6.52 contre 38.4 pour le Maroc, 36.2 pour la Turquie et 99 pour Singapour. La plupart des enquêtes menées par les chambres mixtes de commerce révèlent que le port de Radès, qui concentre plus de 85 pourcent du transport conteneurisé, ne répond pas aux exigences de la production à stock zéro, ce qui constitue un handicap sérieux pour permettre à la Tunisie de monter dans la gamme des produits exportés ;

²⁹ rapport « Paying taxes on Tunisia- Doing business » de 2017

³⁰ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement de l'année 2009 sur l'indice de connectivité du transport maritime régulier

3)- La libéralisation limitée des services, semble, de son côté, selon de nombreuses études concordantes, avoir contrarié le processus de renforcement des activités à forte valeur ajoutée et l'augmentation conséquente des offres d'emplois décents pour les sortants des universités et des grandes écoles tunisiennes. La productivité du travail des services est demeurée faible, ne dépassant pas 45 pourcent de celle de l'Union Européenne³¹. Les restrictions au niveau de l'investissement direct étranger dans les services restent élevées et n'ont pas permis d'exploiter suffisamment les opportunités d'acquisition du savoir-faire des pays développés et d'augmentation concomitante de l'offre d'emplois pour les diplômés du supérieur. Le stock des investissements directs étrangers(IDE) dans les services hors tourisme ne représentent en décembre 2008 que 12 pourcent du total des IDE³².

Ces insuffisances ont été fortement accentuées depuis 2011 par la grave crise qui secoue le pays et par le contexte régional particulièrement instable et difficile qui prévaut ; ce qui a engendré une forte dégradation des différents paramètres, avec notamment :

- ▮ Une forte baisse de l'investissement dont le taux par rapport au PIB se ramène d'une moyenne de 24 pourcent tout au long de la période 2000-2010 à un taux inférieur à 20 pourcent en 2014-2015 ;
- ▮ Une productivité totale des facteurs qui, après une amélioration de 1.3%³³ par an au cours de la période 1990-2010, quoique en retrait des performances des pays à croissance rapide, a accusé une forte baisse à partir de 2011, entraînant dans son sillage une forte dégradation du positionnement de la Tunisie sur le plan de la compétitivité ; le classement de la Tunisie sur le plan de la compétitivité économique globale par le Forum Economique Mondial de Davos passe de la 32eme place en 2010 à la 95eme en 2016³⁴ ;
- ▮ Une infrastructure et des services de base qui ont vu leur apport à la compétitivité de l'économie s'essouffler du fait du manque d'entretien et du ralentissement des investissements au cours des dernières années. Le classement de la Tunisie, du point de vue de la qualité de l'infrastructure s'en est ressenti ; son classement par le Forum Economique Mondial est passé de la 30^{eme} place sur 139 pays en 2010 à la 80^{eme} place sur 160 pays en 2015 ;
- ▮ Des équilibres financiers, aussi bien intérieurs qu'extérieurs, qui sont fortement altérés par les tensions sociales et les problèmes sécuritaires des dernières années,

³¹ Banque mondiale : Intégration mondiale de la Tunisie aout 2008 page 5

³² Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Economiques : les effets d'une libéralisation dans les secteurs des services en Tunisie octobre 2013

³³ Rapport Banque Mondiale « La révolution inachevée mai 2014 »

³⁴ Rapport du Forum Economique Mondial de Davos 2016-2017

affectant fortement la solvabilité de la Tunisie sur le plan extérieur. Le niveau de la dette publique a dépassé, au terme de l'année 2016, le palier de 60% du PIB ;

- ▮ Une situation sociale difficile, marquée par un chômage élevé en 2015 ³⁵ qui touche 37.5% des jeunes âgés de 15 à 24 ans et 31% environ des diplômés du supérieur, sachant que ces taux moyens sous-tendent une forte disparité par genres et par régions, qui va du simple au double.

C- Les priorités de la nouvelle étape

A la lumière des développements qui précèdent, trois grandes priorités paraissent s'imposer au niveau du processus de développement pour les prochaines années :

- ▮ **Rétablir, dans le cadre d'un plan d'urgence, les fondamentaux de l'économie** fortement altérés durant les dernières années ;
- ▮ **Faire retrouver à l'économie le dynamisme** qui lui permettrait de répondre aux attentes de la population en matière de développement inclusif ;
- ▮ **Amplifier et approfondir les relations d'échanges et de coopération** entre la Tunisie et l'extérieur, et en particulier avec l'Union Européenne qui demeure, et de loin, le premier partenaire de la Tunisie.

Ces trois priorités sont intimement liées, l'une interagissant sur les autres. Elles requièrent toutes des efforts importants à tous les niveaux et dans tous les domaines dans le cadre d'une approche résolument volontariste où le court terme prépare le moyen terme qui, à son tour, s'insère dans le cadre d'une vision à long terme.

³⁵ Source INS

DEUXIEME PARTIE

**ENJEUX DU PROJET D'ACCORD DE
LIBRE ECHANGE COMPLET ET
APPROFONDI**

INTRODUCTION

L'approfondissement des relations avec l'Union Européenne est une nécessité

L'approfondissement des relations avec l'Union Européenne est, depuis longtemps, perçu comme une nécessité pour accompagner le processus de restructuration engagé pour passer d'une économie à faible valeur ajoutée et à bas salaire à une économie à forte valeur ajoutée et à fort contenu d'emploi, en particulier pour les diplômés du supérieur dont les flux annuels dépassent 60 pourcent de la demande additionnelle d'emploi.

Le nouveau plan de développement relatif à la période 2016- 2020, en optant pour le choix de faire de la Tunisie une plate-forme industrielle et technologique et un pôle régional de production et d'échanges de biens et de services à haute valeur ajoutée, conforte cette nécessité ; ce qui exige, au-delà des efforts requis en matière de réforme et d'investissement , le réaménagement des Accords avec les partenaires de la Tunisie, en tête desquels l'Union Européenne, pour les adapter aux exigences de la nouvelle étape en matière notamment de l'élargissement des débouchés pour l'agriculture et les services, et de la montée en gamme dans les chaînes de valeur mondiales.

L'offre présentée, récemment, par l'Union Européenne pour compléter et approfondir l'Accord de Libre Echange connu par son acronyme ALECA répond-elle à la demande de l'établissement d'un partenariat privilégié formulée par la Tunisie depuis 2008 ?

Les développements qui suivent tentent d'apporter quelques éléments d'appréciation sur les caractéristiques de l'offre européenne, sur les avantages et les inconvénients majeurs qui en ressortent, à ce stade, et sur la démarche susceptible de permettre à la Tunisie d'en tirer profit.

CHAPITRE I :

PRESENTATION DE L'OFFRE EUROPEENNE DANS LE CADRE DE L'ALECA

L'Accord de 1995 se limitait, pour la composante libre échange, à l'élimination des tarifs douaniers pour le commerce des produits industriels, permettant à la Tunisie de continuer à exporter vers l'Union Européenne avec des droits de douane nuls.

Le nouvel Accord complète et approfondit l'Accord de 1995, renforce l'intégration de l'économie tunisienne dans l'espace économique euro- méditerranéen et élargit les horizons de développement du pays, à travers précisément :

- ▮ La suppression des obstacles non tarifaires qui freinent les échanges de biens ; ce qui implique la simplification et la facilitation des procédures douanières et l'élimination des restrictions sous forme de normes, de certification de qualité et de règles phytosanitaires ;
- ▮ L'amélioration de l'accès des produits agricoles ; ce qui suppose la levée des freins aux échanges sous forme, particulièrement, de prix de référence, de quotas et de calendrier à l'exception d'une liste négative pour les produits sensible ;
- ▮ La libéralisation des services marchands, étant donné leur interdépendance avec les marchandises ; ce qui exige la révision des lois et des règlements régissant les activités des différents services, l'adaptation des règles se rapportant à la circulation des personnes afin d'éliminer les obstacles réglementaires au libre commerce de ce secteur. Il est à signaler que les travaux de l'Institut Tunisien de Compétitivité et des Etudes Quantitatives relatifs à l'estimation des indices de restrictivité au commerce de services³⁶ montrent que les niveaux de restriction de la Tunisie sont nettement plus élevés que la moyenne des principaux pays européens. Les secteurs où l'indice de restrictivité est le plus élevé sont le commerce de distribution qui occupe près de 14 pourcent de la population, le transport aérien et les services professionnels aux entreprises :

Indice de restrictivité	Tunisie	France	Italie	Allemagne
Commerce de distribution	0.75	0.17	0.11	0.16
Transport aérien	0.70	0.47	0.39	0.39
Services professionnels	0.70	0.28	0.21	0.20

- ▮ L'élimination des mesures discriminatoires qui demeurent encore au niveau de l'investissement dans certaines activités de services entre les investisseurs nationaux et les investisseurs étrangers ; ce qui requiert la mise en œuvre, avec la célérité requise, de la nouvelle loi sur l'investissement, récemment adoptée. L'indice de l'OCDE de la restrictivité de la réglementation de l'investissement direct étranger³⁷ s'en ressent. La Tunisie, avec un indice de 0.206 en 2015 est, de loin, moins bien placé que le Maroc (0.067) et le Portugal (0.007) ; sachant que la moyenne de l'OCDE est 0.067 pour l'année considérée.
- ▮ L'harmonisation des réglementations avec celles de l'Union Européenne dans les domaines, notamment, de de la politique de concurrence, de la propriété intellectuelle, de l'environnement, des mesures de défense commerciale, des règles phytosanitaires et de l'homologation des diplômes. Il y a plus d'un millier de

³⁶ L'ITCEQ s'est basé dans ses calculs aux évaluations de l'OCD sur la restrictivité au commerce des services pour l'année 2014

³⁷ Plus l'indice de restrictivité établi par l'OCDE se rapproche de 1 plus l'économie est considérée fermée pour les IDE ; plus il se rapproche de 0 plus l'économie est ouverte pour les IDE

directives mis à jour de façon continue qui doivent être intégrées, pour la plupart, dans la réglementation tunisienne.

L'offre touche, de la sorte, pratiquement l'ensemble des activités économiques. Elle s'insère dans le cadre d'une nouvelle génération d'accords signés ou en cours de négociation entre l'UE et ses partenaires qui dépassent le simple démantèlement tarifaire et s'attachent à la levée des obstacles non-tarifaires et à l'harmonisation des réglementations de l'environnement commercial, économique et juridique.

L'enjeu pour l'économie tunisienne est, a priori, de taille étant donné la différence de développement entre la Tunisie et l'Union Européenne, le gap de compétitivité qui existe entre les entreprises tunisiennes et les entreprises européennes et les importantes tensions sociales et financières auxquelles le pays demeure confronté.

Mais peut-on rester en dehors de cette nouvelle dynamique qui s'amorce dans la région et risquer d'être dépassé par les pays concurrents en termes de compétitivité et d'opportunités avec les conséquences négatives qui en résultent sur la capacité d'exportation et les perspectives d'investissement, de croissance et de création d'emploi.

CHAPITRE II :

AVANTAGES ET RISQUES DU PROJET ALECA

Les études menées par le bureau d'études ECORYS et par l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives montrent que l'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi entre la Tunisie et l'Union Européenne aurait, globalement, un impact macro-économique positif pour l'économie tunisienne avec, cependant, quelques retombées négatives pour un certain nombre de secteurs.

Ainsi, selon l'étude ECORYS³⁸ la mise en œuvre du nouvel accord se traduirait par une amélioration significative du PIB, des salaires et des échanges extérieurs aussi bien à court terme qu'à long terme

Variables en pourcentage	A court terme	A long terme
Produit intérieur brut	+4.1	+7.4
Salaires pour les hautement qualifiés	+7.6	+10.5
Salaires pour les faiblement qualifiés	+2.6	+2.3
Prix à la consommation	+17.7	+20.4
Importations	+13.9	+17.7
Exportations	+17.7	+20.4

³⁸ Trade Sustainability impact assessment in support of negotiations of a DCFTA between the EU and Tunisia

Les effets de l’ALECA sur les secteurs ne sont pas, cependant, uniformes. Certains secteurs en tireraient profit en termes de valeur ajoutée, à l’instar de l’huile d’olives (+ 223 pourcent), des fruits, des légumes (+ 4 pourcent), de l’industrie mécanique et électrique³⁹ et d’une large gamme des activités de services (+ 12 pourcent). En revanche, d’autres secteurs en seraient affectés ; c’est le cas, notamment, des secteurs du textile, des produits non minéraux et pétrochimiques (- 15 pourcent), et de l’industrie des cuirs (11 pourcent), sachant que pour le secteur des textiles, la baisse de la valeur ajoutée ne serait pas, selon les travaux approfondis du bureau ECORYS, inéluctables. Elle peut ne pas se matérialiser totalement.

Les études réalisées en 2016 par l’Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives, qui se concentrent sur la libéralisation des services, confirment un impact positif de l’ALECA⁴⁰ en termes de PIB, d’emploi et de consommation dans le cadre d’équilibres financiers viables pour la période 2015-2030. Les gains, par rapport au scénario de non libéralisation des services ou scénario de référence se présentent comme suit :

- ▮ Un gain final du PIB de 6.2 pourcent au terme de 2030 et un renforcement des activités à forte valeur ajoutée ;
- ▮ Une baisse du taux de chômage global de 4.3 points de pourcentage par rapport au schéma de référence et une meilleure absorption du chômage des diplômés ;
- ▮ Une amélioration de la consommation privée de plus de 12 points de pourcentage par rapport au schéma de référence ;
- ▮ Un doublement du salaire réel par rapport à 2010 contre une augmentation de 85% dans le cadre du schéma de référence ;
- ▮ Une réduction de la dette extérieure de près de 5 points du PIB par rapport au schéma de référence
- ▮ Un déficit des opérations courantes, quoique s’aggravant de près d’un point du PIB par rapport au schéma de référence, demeure dans la limite de 3.1% du PIB, taux pouvant être jugé acceptable du fait que le financement du déficit n’a pas généré une aggravation de la dette extérieure comme cela a été présenté dans l’alinéa précédent.

³⁹ Electrical machinery +18%; other transport equipment (+20%); other machinery:47%

⁴⁰ ITCEQ : Evaluation de l’impact de libéralisation des services dans le cadre de l’ALECA entre la Tunisie et l’UE

En pourcentage pour 2015-2030	Scénario de référence	Scénario libéralisation
Croissance du PIB	+ 5.4	+ 5.8
Consommation privée en volume	+4.6	+ 5.4
Exportations en volume	+5.2	+5.7
Importations en volume	+5.2	+6.1
Solde courant en% PIB (fin de période)	-2.2	-3.1
Taux Dette extérieur (fin de période)	36.7	31.9
Taux de chômage global (fin période)	11.9	7.6
Indice de salaire réel base 100 en 2010	185	200

Par ailleurs, selon les évaluations de la Banque Mondiale⁴¹, la libéralisation des services pourrait dynamiser d'un point de pourcentage la croissance du PIB et de l'investissement et réduire de 2.4 points le taux de chômage.

Ces simulations, au-delà des hypothèses qui les sous-tendent et qui peuvent être sujettes à discussion et contestation, ne doivent être perçues, à ce stade, que comme un simple éclairage sur les risques et les gains potentiels du processus de libéralisation et d'harmonisation des lois et des règlements régissant l'économie tunisienne avec ceux de l'Union Européenne.

Evidemment, tout processus de réforme et de restructuration visant la suppression des rigidités et des distorsions et favorisant l'allocation optimale des ressources ne peut être que bénéfique à long terme. Les simulations, qui viennent d'être présentées, en explicitent les gains potentiels, qui sont, d'ailleurs confirmées par de nombreuses analyses prospectives dont en particulier celles du nouveau plan de développement et du rapport de la Banque Mondiale « Révolution inachevée »

Sans doute, la mise en œuvre, avec la célérité requise, des différentes dispositions de l'ALECA pourrait être un important accélérateur de la nécessaire transformation de l'économie tunisienne pour en faire une économie plus compétitive, plus attractive pour l'investissement direct étranger, plus valorisante pour le capital humain dont dispose le pays, comprenant de plus en plus de diplômés du supérieur.

Il faut, cependant, relever que la convergence réglementaire entre les deux parties n'est pas une tâche aisée et nécessite d'importants efforts de la part de l'entreprise tunisienne, dominée à 95 pourcent par la petite et moyenne entreprise et, d'une manière générale, du tissu économique tunisien pour se conformer aux normes sévères de l'Union Européenne, qui ont été conçues tout au long d'un demi-siècle, pour tenir compte du souci de protection du consommateur et de la préservation de l'environnement mais aussi pour protéger le marché européen vis-à-vis de la concurrence étrangère.

⁴¹ Chapitre huit du rapport Révolution inachevée

Mais ce faisant, le marché intérieur sera mieux protégé car toute importation devra respecter les normes communes ; le consommateur tunisien aura à sa disposition des produits de meilleure qualité ; l'entreprise tunisienne sera plus compétitive car elle pourra accéder, sans formalités administratives, aux marchés des différents pays de l'Union Européenne ; ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Mais, encore faut-il, prendre en compte la capacité du pays à assumer les réformes et les adaptations qui s'imposent avec des coûts politiques acceptables et surtout avec des coûts sociaux raisonnables. Car il y aura, quels que soient les efforts déployés, des coûts sociaux à assumer, du moins à court terme. C'est, précisément, la problématique réelle qui se pose, aujourd'hui, à l'occasion des négociations en cours entre la Tunisie et l'Union Européenne.

CHAPITRE III :

ESQUISSE DE LA DEMARCHE SUSCEPTIBLE DE TIRER PROFIT DE L'ALECA

Le nouvel accord avec l'Union Européenne marque, une fois conclu, une nouvelle et importante étape dans le processus de développement de la Tunisie, à travers, notamment, l'intégration projetée des services et partiellement l'agriculture dans l'espace économique de l'UE. Certes, la Tunisie ne part pas de zéro, de nombreuses réformes touchant le secteur tertiaire sont déjà engagées. Il importe d'en évaluer la portée, de les adapter, de les compléter et, éventuellement, de les approfondir dans le cadre d'une approche globale sur des bases viables.

A. Les efforts de réformes et de mises à niveau

La libéralisation des services a été, en fait, déjà, amorcée par la révision ou la refonte des lois régissant les activités d'un certain nombre de services, dans le sens de la simplification, de l'ouverture, et de l'harmonisation avec les normes et les pratiques internationales.

Il suffit de rappeler les différentes réformes adoptées aussi bien avant 2011 que durant les années qui ont succédé au changement politique de janvier de 2011 dans le sens de la simplification, de l'ouverture et du rapprochement avec les législations des pays de l'OCDE, avec, notamment :

- ▮ La révision du code des télécommunications⁴² en 2001 et son amendement en 2008 qui ont permis la suppression du monopole exercé par l'Etat, la création d'une instance de régulation de ce secteur et son ouverture aux opérateurs privés, en particulier dans la téléphonie et la transmission des données ;

⁴² Loi numéro 2001-1 du 15 janvier 2001 promulguant code télécom, amendée par la loi numéro 2008 du 15 janvier 2008

- ▮ L'amendement du code des assurances en 2008 qui institue le comité général des assurances, en tant qu'instance de régulation du secteur⁴³, supprime la mesure discriminatoire conditionnant l'octroi de l'agrément à des entreprises étrangères et à l'obtention de la carte de commerçant⁴⁴ et permet aux entreprises d'assurances et de réassurances non résidentes, moyennant des conventions à conclure, la pratique de l'assurance en Tunisie⁴⁵ ;

- ▮ La refonte du code des ports maritimes⁴⁶ qui permet d'unifier les textes législatifs, harmonise les conditions de concessions pour les différentes catégories de ports et encourage les créations de zones logistiques pour développer le transport multimodal, en tant que facteur de compétitivité de l'économie tunisienne ;

- ▮ L'adoption de la loi sur la franchise⁴⁷ qui libéralise partiellement le recours aux enseignes étrangères et l'acquisition de savoir-faire et de techniques commerciales pratiquées dans le monde, constamment mis au point et contrôlés par le franchiseur ;

- ▮ La révision de la loi sur la concurrence et les prix⁴⁸ qui consacre la liberté des prix, prohibe les pratiques concurrentielles et les pratiques discriminatoires à l'effet d'assurer, à la fois, la protection des consommateurs et le renforcement de la compétitivité de l'économie tunisienne ;

- ▮ La promulgation de la loi relative aux contrats de partenariat public privé⁴⁹ qui régit le recours aux prestataires privés pour financer et gérer des projets d'infrastructure et de services publics ;

- ▮ La reprise de la loi relative au statut de la Banque Centrale de Tunisie⁵⁰ qui consacre l'indépendance de cette institution, précise sa mission en matière de politique monétaire et de changes, de régulation de l'activité bancaire, de maîtrise des prix et de stabilité financière conformément aux pratiques dans le monde développé ;

- ▮ La refonte de la loi relative aux banques et aux établissements financiers qui consacre la convergence de la législation bancaire tunisienne avec les standards des

⁴³ Titre VI de la Loi n° 2008-08 du 13 février 2008

⁴⁴ Article 50 bis ajouté par la loi n) 2008-8 du 13 février 2008

⁴⁵ Article 67 du code des assurances tel que modifié par la loi n° 2008-8 du 13 février 2008

⁴⁶ Code des ports maritime tel que promulgué par la loi n° 2009-48 du 8 juillet 2009

⁴⁷ Loi n°2009-69 du 12 aout 2009 relative au commerce de distribution en Tunisie

⁴⁸ Loi n°2015-36 du 15 septembre 2015 relative à la réorganisation de la concurrence et des prix

⁴⁹ Loi n°2015-49 du 27 novembre 2015 relative aux contrats de partenariat public privé

⁵⁰ Loin) 2016-35 du 25 avril 2016

pays de l'OCDE, notamment, en matière de la transparence, de l'équité concurrentielle et de la bonne gouvernance.

- ▮ La profonde révision de la loi sur l'investissement⁵¹ encourageant la création et le développement des entreprises répondant aux priorités en matière de développement régional, d'exportations, de création d'emploi pour les personnes qualifiées.

Il est important, par ailleurs, de rappeler aussi que le processus de mise à niveau des entreprises déjà engagé ne s'est pas limité aux industries manufacturières. Des programmes de soutien à l'amélioration du rapport qualité- prix ont été adoptés et mis en œuvre en faveur de l'hôtellerie⁵². Les programmes de mise à niveau approuvés à fin 2016 portent sur près de 60 000 lits et des investissements de 473 MDT ; les primes approuvées s'élèvent à 16.5 MDT dont la moitié est débloquée. Des programmes de mise à niveau sont, également, initiés pour les circuits de distribution des produits agricoles et de pêche⁵³ et pour une centaine de projets de services dans le cadre d'une action pilote du Fonds d'Accès aux Marchés d'Exportations.

Ceci dit, le soutien accordé aux entreprises existantes pour les aider à se restructurer et adapter leurs techniques de production ne doit pas se traduire par une distorsion dans la politique d'allocation des ressources au détriment de la création de nouvelles unités performantes répondant aux priorités de la nouvelle étape dans laquelle le pays s'engage. Si de telles distorsions existent, il faudra absolument et rapidement les corriger.

B. Les nouveaux efforts requis en matière de réformes

Le processus de réformes engagé doit, cependant, être encore, davantage, adapté et renforcé pour répondre aux exigences de la nouvelle étape et de la redoutable compétition qui s'annonce aussi bien sur le marché intérieur, au fur et à mesure de l'avancement du démantèlement des barrières non-tarifaires, qu'au niveau des marchés extérieurs. Les risques pèsent aussi bien sur les industries manufacturières que sur les services et l'agriculture.

Pour minimiser les risques inhérents à la libéralisation de ces secteurs, exploiter, au mieux, les importantes opportunités qui s'offrent de l'élargissement du marché et se positionner comme pôle de progrès et de stabilité de la rive sud de la Méditerranée, une nouvelle génération d'investissements et de réformes, se rapportant aux ressources humaines, à l'infrastructure structurante et au cadre légal, réglementaire et institutionnel, doivent être, rapidement engagés sans attendre, a priori, la conclusion du nouvel accord ; la

⁵¹ Loi n°71-2016 du 30 septembre 2016

⁵² Source ministère du tourisme, programme de mise à niveau touristique

⁵³ Programme engagé en 2007 avec l'appui de l'Agence Française de Développement

plupart de ces mesures sont, d'ailleurs, prévues dans le cadre du nouveau plan de développement.

1. Valorisation des Ressources Humaines

Toutes les études et les évaluations effectuées concourent à l'urgence d'une profonde refonte du système d'enseignement et de formation qui comporte aujourd'hui de nombreuses faiblesses se reflétant, notamment, à travers le mauvais classement de la Tunisie par le programme international pour le suivi des acquis des élèves, organisé tous les trois ans par l'OCDE (PISA)⁵⁴, le mauvais classement des universités tunisiennes sur le plan international⁵⁵ et surtout l'inadéquation de la formation par rapport aux besoins du marché du travail.

L'analyse de la structure du chômage, particulièrement, celui des diplômés du supérieur et l'approfondissement des qualifications demandées par les entreprises, donnent, à cet égard, des indications fort utiles sur les adaptations et les restructurations requises pour améliorer à court terme l'efficacité du système d'enseignement.

Ceci dit, une profonde révision de l'école et du système d'enseignement, en s'inspirant des systèmes en vigueur dans les pays qui se trouvent aujourd'hui au top du classement mondial, à l'instar de la Finlande et de Singapour, paraît être incontournable si l'on veut faire retrouver à l'école tunisienne son rôle d'ascenseur social et permettre à notre capital humain d'être un atout majeur dans la compétition redoutable qui s'annonce. Les efforts requis pour rapprocher l'école et l'université tunisiennes aux standards des pays développés sont, évidemment, considérables.

Des investissements importants, matériels et immatériels, doivent être engagés pour rénover, mettre à niveau les établissements d'éducation et de formation, pour réviser les programmes, réadapter les supports pédagogiques, mettre l'accent sur la maîtrise au moins d'une langue étrangère, développer la capacité de l'élève à exploiter et tirer profit des connaissances, aujourd'hui abondamment disponibles grâce à l'internationalisation de l'information et de la connaissance, et forger l'esprit de citoyenneté et de partage des valeurs universelles de l'homme de demain.

Des investissements, également élevés, sont absolument nécessaires au niveau de l'enseignement supérieur pour concilier entre la quantité et la qualité, améliorer l'employabilité des diplômés et faire des universités tunisiennes des pôles de rayonnement dans les domaines de la recherche scientifique et de l'innovation. A court terme, l'accent doit, a priori, être porté sur une plus grande maîtrise des langues étrangères, la conclusion d'accords de partenariats et d'alliances entre les universités tunisiennes et les universités étrangères pour aboutir à la co-diplomation et à la réalisation de recherches communes. De même un système de certification des compétences par des organismes indépendants

⁵⁴ Selon le rapport PISA publié le 6 décembre, la Tunisie est classée 65^{ème} sur 70 pays contre 26^{ème} pour la France et 22^{ème} pour le Portugal

⁵⁵ L'US news et World Report pour l'année 2017 positionne l'Université El Manar à la 948ème place sur le plan de la qualité de la formation, de recherches et d'articles publiés

gagnerait à être encouragé dans le cadre, notamment, de la politique active d'emplois pour améliorer l'employabilité des jeunes en Tunisie ou dans les pays partenaires.

2. Renforcement de l'infrastructure structurante

L'infrastructure de base et les équipements collectifs paraissent, malgré les efforts déployés, loin de répondre aux exigences de la nouvelle étape, tant en matière de réduction des disparités régionales qu'en matière de renforcement de l'ouverture de l'économie sur l'extérieur. A l'instar des normes de production de biens et des services qui doivent être conformes aux standards des pays développés, l'infrastructure de base et les services publics doivent l'être également afin de créer un environnement physique adéquat pour l'entreprise, lui permettant d'avoir des facilités comparables avec celles des entreprises concurrentes, notamment en matière de transport, de connexions aux réseaux de l'électricité, de gaz, d'eau, d'assainissement et de haut débit d'internet.

D'importants projets et programmes sont déjà prévus dans le cadre du nouveau plan de développement pour améliorer de façon significative la qualité des services de base. Une liste prioritaire d'une quarantaine de grands projets structurants⁵⁶, qui doivent être réalisés durant la période 2017-2020 par le secteur public ou dans le cadre du partenariat public-privé, a été présentée à la conférence internationale Tunisie 2020 qui s'est tenue à Tunis les 29 et 30 novembre 2016. La liste recouvre, notamment, la connexion de six gouvernorats de l'intérieur au réseau autoroutier, l'aménagement et le renforcement des routes classées et des pistes rurales, la rénovation et l'extension des lignes ferroviaires en direction des régions de l'ouest, la construction d'un port en eau profonde, la réalisation de zones logistiques et la mise en place d'une importante infrastructure numérique dans toutes les régions du pays en tant que pierre angulaire de l'économie de demain

L'engagement rapide de ces projets pour un coût global de plus de 25 milliards de dinars (soit 10 milliards d'euros environ) paraît absolument nécessaire pour rattraper le retard pris en matière de maintenance et de développement de l'infrastructure de base, particulièrement dans les régions de l'intérieur et amorcer un début de rapprochement avec les standards des pays de la rive nord de la méditerranée, condition sine-qua-none pour améliorer la compétitivité de l'entreprise et l'attractivité du pays pour les investissements directs étrangers, enjeu capital de la nouvelle étape dans laquelle doit s'engager la Tunisie.

Dans le cadre de ce programme, une tranche hautement prioritaire devrait, a priori, être engagée rapidement pour inverser la tendance de baisse de la compétitivité relevée au cours des dernières années. Cette tranche doit comprendre, notamment, l'extension du port de Radès et la réalisation des plateformes logistiques de Rades- djebel Oust, et de Zarzis- Ben Guerdane, compte tenu de l'impact de ces projets sur la réduction du coût de la logistique, facteur important d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise et de l'économie nationale.

⁵⁶ Portail Tunisie 2020

3. Réforme du régime légal, réglementaire et institutionnel

Le processus de réformes est, certes, un processus continu qui s'impose à tous les pays étant donné les mutations technologiques et les importants changements des besoins qui en résultent. Il l'est encore plus pour la Tunisie, du fait des obstacles et des rigidités qui entravent l'investissement et la production et des exigences de la nouvelle étape dans laquelle s'engagerait l'économie tunisienne.

Les indications fournies par le rapport du groupe de la Banque Mondiale « Doing Business » et le rapport sur la compétitivité du Forum Economique Mondial de Davos fournissent des indications extrêmement utiles sur la nature des réformes et des adaptations requises des réglementations et des procédures pour rejoindre les économies compétitives. Les efforts requis concernent tous les aspects se rapportant aux prestations fournies à l'entreprise (transport, entreposage, manutention, dédouanement, certification, accréditation, règlement des différends, fourniture de services électricité-eau-gaz), et aux obligations auxquelles l'entreprise est soumise (fiscalité, sécurité sociale, code du travail.)

L'enjeu est d'avoir des procédures simples et transparentes, conformes aux bonnes pratiques dans les pays performants, des délais raisonnables, des recours pour éviter les abus, des dispositions proches de celles des pays avec lesquels nous cherchons à développer les relations d'affaires, tout en évitant, autant que possible, les complexités, souvent, sources d'inefficacité et de difficultés de mise en œuvre.

Quatre domaines méritent une attention particulière et requièrent des mesures urgentes pour accroître leur efficacité. Ils concernent :

- ▮ L'Administration compte tenu du lourd fardeau bureaucratique global assumé par l'entreprise, actuellement estimé à près de 13 pourcent de la valeur des ventes de l'entreprise⁵⁷ ;
- ▮ Les services logistiques de transport, de manutention, de stockage et de livraison qui représentent 19 pourcent environ du chiffre d'affaires des entreprises⁵⁸ ;
- ▮ Le secteur bancaire étant donné son faible niveau d'intermédiation ; les concours à l'économie représentent près de 74 pourcent du PIB en 2014⁵⁹ contre une moyenne de 120 pour cent pour les pays de l'OCDE⁶⁰

La politique gouvernementale, annoncée à l'occasion des discussions budgétaires de décembre dernier, notamment en matière de réforme de l'Administration et de renforcement de son efficacité, paraît s'insérer dans le cadre de cette démarche. Il importe d'en accélérer la réalisation effective ; ce qui facilitera, a priori, d'autant, le rapprochement de la réglementation tunisienne avec celle de l'Union Européenne, condition requise pour

⁵⁷ Source Rapport banque mondiale Révolution inachevée chapitre 4.

⁵⁸ Etude de 2008 de la Banque Mondiale

⁵⁹ Ratio calculé à partir des données du rapport annuel de la BCT de 2015

⁶⁰ Ratio calculé sur la base des statistiques du FMI et de la Banque Mondiale.

accéder, sans formalités, à un marché de près de 500 millions de consommateurs à fort pouvoir d'achat.

4. Insertion dans une vision globale

L'optimisation de ce programme ambitieux gagnerait, à cet égard, à être insérée dans le cadre d'une vision de la Tunisie à l'horizon 2040, à l'issue du démantèlement des barrières non tarifaires et du rapprochement des réglementations entre la Tunisie et l'Union Européenne.

A priori, une vision prenant en considération les avantages comparatifs dont dispose le pays, en l'occurrence son capital humain et sa position géographique, doit mettre l'accent sur un nombre réduit de secteurs pour en faire des vecteurs d'excellence, bénéficiant d'une politique volontariste de formation, de recherche, d'investissement, de coopération et de promotion, qui tireraient le reste de l'économie vers le haut. En s'inspirant de l'exemple de pays ayant des caractéristiques humaines et géographiques similaires avec la Tunisie, trois produits ou secteurs pourraient être les produits et secteurs phares de la Tunisie 2040. C'est le cas plus précisément de :

- ▮ **L'huile d'olives** en tant que premier produit d'exportation d'aujourd'hui bénéficiant d'un important potentiel de développement dans toutes les régions du pays et d'un marché d'exportation en forte expansion ;
- ▮ **La valorisation des ressources humaines** sur le plan de l'enseignement, la formation et la santé, compte tenu de l'engouement des jeunes à s'engager dans les filières de l'enseignement et de la médecine et des perspectives raisonnables qui s'offrent à la Tunisie d'être un centre régional universitaire et médical ;
- ▮ **L'électricité et l'électronique**, notamment pour la voiture et l'aéronautique, étant donné le savoir-faire acquis et l'évolution de la demande internationale pour ces secteurs.

Une telle vision aurait, évidemment, d'importantes implications sur la politique d'aménagement et de développement.

Elle dépasse, certes, les exigences de la conclusion d'un accord approfondi avec l'Union Européenne, toutefois, elle n'en est nullement en contradiction. Elle pourrait même être un facteur décisif pour optimiser, au mieux, les efforts qui seraient déployés en matière de réforme et de restructuration.

CHAPITRE IV :

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT REQUISES

A l'instar de l'Accord d'Association de 1995, une démarche graduelle, de démantèlement des barrières non tarifaires et de suppression des obstacles, s'impose.

Cette démarche doit, nécessairement, se baser sur une approche volontariste, soutenue par une mobilisation de toutes les forces vives du pays et l'exploitation de toutes les possibilités des Accords de Coopération en vigueur, pour accélérer l'investissement et amplifier le processus de réforme, concomitamment au renforcement des mesures prises en faveur des populations vivant en dessous du seuil de pauvreté et à la mise en place des mécanismes appropriés pour faciliter les adaptations et les reconversions qu'impose l'environnement concurrentiel projeté.

Elle doit, aussi, s'appuyer, compte tenu de la situation financière tendue à fin 2016, sur un programme conséquent d'appui technique et surtout financier, de la part de l'Union Européenne, pour accompagner l'important programme d'investissement au titre de l'infrastructure de base et des équipements collectifs, pour soutenir la profonde révision du système d'enseignement et de formation et pour rendre possible la suppression des obstacles non- tarifaires et l'harmonisation des législations et des réglementations avec l'acquis communautaire en évitant au maximum les complexités qui caractérisent certaines de ses dispositions.

A ce stade, certains aspects méritent de faire l'objet d'une attention particulière et des traitements spécifiques. Ils concernent, comme le reflètent les développements qui suivent, les deux parties, la Tunisie et l'Union Européenne.

A. Au niveau de la Tunisie

Il est, en premier lieu, primordial d'arrêter, rapidement en concertation avec les différentes professions un calendrier préliminaire de démantèlement des obstacles non tarifaires et des mesures d'accompagnement requises, à l'effet d'engager, de façon appropriée, les négociations avec le partenaire européen. Un soin particulier doit être accordé à l'agriculture, à la pêche et aux produits agricoles transformés, dont il importe de préciser les filières sensibles, clarifier les aspects se rapportant aux subventions, prix de référence, règles d'origine et règlements phytosanitaires, étant donné les importants défis posés aux agriculteurs et pêcheurs.

Il est, en second lieu, vital de prévoir des mécanismes de soutien aux reconversions nécessaires : les reconversions des entreprises en facilitant leurs transferts en cas d'absences de solutions techniques et financiers raisonnables ; les reconversions des

travailleurs qui perdent leurs emplois en les aidant à se recycler tout en bénéficiant d'un mécanisme d'assurance pour perte d'emploi à mettre en place.

Il est, en troisième lieu, nécessaire, de concilier entre, d'une part, le souci de soutenir les programmes de mise à niveau et de modernisation des différentes unités de production pour harmoniser leurs produits avec ceux de l'UE et en améliorer le rapport qualité- prix et, d'autre part, l'exigence de ne pas freiner les réallocations nécessaires des ressources au profit d'activités innovantes à forte valeur ajoutée répondant aux priorités du pays.

Il est, enfin, impérieux de renforcer les efforts visant la relance de l'intégration maghrébine en tant que moyen incontournable pour valoriser le potentiel de la région et mieux exploiter les opportunités qu'offrirait le renforcement des relations avec l'Union Européenne tout en minimisant le coût social et politique.

Une vision cohérente pour le long terme mettant l'accent sur la valorisation des avantages comparatifs dont dispose le pays, tel que développé dans le chapitre précédent, faciliterait considérablement la transition vers le modèle de développement requis que la Tunisie est amenée à mettre en place.

B. Au niveau de l'Union Européenne

Il est important qu'il y ait des dispositions en faveur des activités à caractère social ou culturel en les intégrant dans la liste négative, non concernée par le processus d'ouverture, à l'instar du petit commerce de distribution, des petits métiers, de l'artisanat, des marchés publics à caractère local. Le secteur du lait mérite, également, un traitement spécifique dans la mesure où il est dominé par les petits éleveurs, disposant chacun d'une à trois vaches laitières et revêt, finalement, un caractère social prononcé

Il est nécessaire d'assouplir la politique d'octroi de visa en réaménageant les règles régissant la circulation temporaire pour faciliter de façon transparente, dans le cadre des règles de la réciprocité, les déplacements des Tunisiens pour l'exécution de contrats de services dans les pays de l'union Européenne.

Il est, également, important de mettre en place un système d'homologation et de reconnaissance des diplômes délivrés par les universités tunisiennes pour rendre possible l'éligibilité des entreprises tunisiennes à la participation aux appels d'offres des marchés de services lancés dans les pays de l'Union Européenne.

Il est, aussi, primordial de clarifier les clauses relatives à l'acquis communautaire qui doivent, a priori, conduire à un rapprochement entre les législations et non à un alignement systématique, étant donné les appréhensions suscitées par la complexité d'un certain nombre des dispositions de la législation communautaire.

Il est enfin fondamental de réactiver la vision prônée par le processus de Barcelone pour que la zone de libre-échange intègre l'ensemble des pays des deux rives de la méditerranée, à travers notamment le renforcement des mécanismes susceptibles d'encourager les pays de

la rive sud à s'y engager (règles d'origine, fonds structurels pour les grands projets d'interconnexions entre les différents pays. Une croissance supplémentaire de 1 point du PIB par an au niveau des pays de la rive sud de la Méditerranée entraînerait un supplément de croissance de 0.2 point au niveau des pays de la rive nord de la Méditerranée⁶¹.

Ceci dit, et dans l'attente de la finalisation des négociations et des formalités de ratification de l'Accord par les différents pays, ce qui demanderait, nécessairement, plusieurs mois, un programme d'actions prioritaires devrait être engagé pour donner de puissants signaux sur le nouvel environnement des affaires que la Tunisie s'attelle à mettre en place.

Un tel programme devrait, a priori, comporter, outre l'amorce du processus de rapprochement des législations et des réglementations de la Tunisie avec celle de l'Union Européenne, l'éligibilité de la Tunisie aux fonds structurels à long terme, la facilitation des procédures d'octroi de visas pour l'exécution des contrats de services dans les différents pays de l'Union Européenne, notamment en matière de transport et d'études ainsi que l'assouplissent des procédures relatives aux quotas et au calendrier d'admission de produits agricoles tunisiens.

⁶¹ Source ouvrage édité par le Cercle des économistes et Hubert Védrine : 5+5= 32, feuille de route pour une Union Méditerranéenne page 61

CONCLUSIONS ET ENSEIGNEMENTS : DEFIS ET ENJEUX

Faiblesses, opportunités, risques et espérances

Dix conclusions principales se dégagent des analyses et des appréciations présentées dans les développements relatifs à l'évaluation du bilan de l'Accord d'Association et de l'analyse des enjeux du nouvel Accord. Elles se récapitulent comme suit :

- 1)-** Le bilan de l'Accord d'Association signé en 1995 paraît positif en soi. En vingt ans les exportations en euros à destination de l'UE ont triplé contre une augmentation de deux fois et demi pour les importations en provenance de cet ensemble ; le taux de couverture des importations par les exportations s'est amélioré de 17 points atteignant 93.5 pourcent environ en 2015 ; l'investissement européen en Tunisie a permis de porter les entreprises à capitaux européens à plus de 3000 et les emplois créés à plus de 320 000 ; la balance des paiements courants entre les deux parties est devenue largement excédentaire, représentant, en moyenne, pour la période 2007-2014 près de 6.6 pourcent du PIB.
- 2)-** L'économie tunisienne, malgré les performances réalisées et la forte résilience dont elle a fait preuve au cours des dernières années, se trouve, du fait de certaines distorsions dans l'allocation des ressources, du fait aussi et surtout des fortes tensions politiques et sociales de l'après janvier 2011, être confrontée, aujourd'hui, à de graves problèmes. Cela se reflète, notamment, à travers une altération des équilibres financiers internes et externes, une montée du chômage des jeunes, et particulièrement des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et un développement des frustrations face à la persistance des disparités régionales. Certes, le chômage avait été toujours élevé en Tunisie aussi bien dans le cadre de la politique socialiste, protectionniste ou libérale et prônant l'ouverture sur l'extérieur. Le taux de chômage⁶² était aux alentours de 15.7 pourcent de la population active en 1975, de 15.3 pourcent en 1989, de 15.6 pourcent en 1994, de 14.1 pourcent en 2004 et de 14.8 pourcent en 2014. Ce qui a changé au fil des années c'est que le chômage, aujourd'hui, est constitué à plus de 40 pourcent par des diplômés du supérieur ; ce qui confère au problème du chômage une acuité particulière.
- 3)-** L'accélération du processus de réformes et de restructuration paraît, à ce stade, quels que soient les cas de figures, être un processus incontournable pour amorcer le redressement de l'économie sur des bases viables et durables et lui faire retrouver le dynamisme requis pour répondre aux attentes de la population, comme cela se reflète, clairement, dans le cadre du nouveau plan de développement, dont le schéma sous-tend une profonde restructuration de l'économie en direction des activités à haute valeur ajoutée et à contenu technologique élevé.
- 4)-** L'approfondissement des relations de la Tunisie dans le cadre de l'ALECA réduirait, de façon significative, le coût des changements structurels requis pour passer à un palier

⁶² Recensements de la population de l'INS en 1975, 1989, 2004, et 2014

supérieur dans le processus de développement. La conclusion d'un Accord entre les deux parties serait en effet, perçu par les différents opérateurs économiques, en Tunisie, en Europe et ailleurs, comme un puissant signal sur la démarche résolument réformatrice qui sera empruntée par la Tunisie. Cela corrigera l'image collée à la Tunisie au cours des dernières années, donnera de la visibilité au processus d'amélioration de l'environnement de production et d'investissement engagée par le pays, et suscitera, par voie de conséquence, un plus grand intérêt de la part des grands groupes ainsi que des PME à anticiper les changements attendus et à investir dans les activités répondant aux priorités du pays, condition sine-qua-none pour accélérer la croissance et les créations d'emplois et rétablir, par le haut, les grands équilibres économiques. Les exemples d'ouverture extérieure des économies dans le monde le révèlent. Les études effectuées par le bureau ECORYS et l'Institut Tunisien de Compétitivité et d'Etudes Quantitatives le montrent ; à condition, toutefois de s'engager résolument dans une nouvelle génération de réformes, de restructuration, de rationalisation et de mise à niveau de l'économie.

5)- L'ancrage de l'économie tunisienne dans l'espace économique européen ne signifie nullement l'exclusivité des relations privilégiées avec cet espace. Il devait, a priori, favoriser l'intégration maghrébine étant donné la similitude des politiques et des stratégies de développement suivies par les différents pays maghrébins. De surcroît, Il devrait permettre, à l'instar des pays qui nous ont précédé dans cette voie, d'améliorer de façon significative notre position compétitive ; ce qui favoriserait, d'autant, notre capacité à développer et à diversifier les relations d'échanges commerciaux et de transferts de capitaux et de technologies avec les différents autres espaces économiques en Afrique, en Asie et en Amérique. Le déficit commercial important avec les pays de ces espaces devait pouvoir être exploité comme opportunités potentielles pour développer les relations d'investissement et de partenariat entre la Tunisie et ces pays. C'est le cas, en particulier de la Chine, de la Russie, de la Turquie, du Japon et du Canada. Il est à signaler que le processus d'insertion dans des zones de libre-échange n'a cessé de se développer depuis le début des années 90. A titre d'éclairage, l'Union Européenne a conclu jusqu'ici quelques 42 Accords d'Association et de Libre Echange et elle est engagée dans la négociation de huit autres Accords, parmi lesquels l'Accord avec les Etats Unis et le Canada⁶³.

6)- La tâche qui s'annonce est ardue. Peut-être, encore beaucoup plus ardue que celle qui a prévalu lors de la conclusion de l'Accord d'Association de 1995, étant donné la situation macro-économique du début de 2017, plus difficile qu'en 1995, les tiraillements politiques, les tensions sociales, alimentées, notamment, par l'impatience des jeunes et des personnes démunies pour accéder à des emplois décents et à des niveaux de vie qui préservent leur dignité.

7)- L'approche graduelle et globale est, certes, nécessaire pour tenir compte de la capacité du pays en matière de mise en œuvre des réformes et des restructurations requises, des possibilités de mobilisation des ressources de financement, sur les plans intérieurs et extérieurs et pour prendre en considération les délais des redéploiements requis tant sur

⁶³ Source Wikipédia

le plan économique que sur le plan social ; elle doit être, cependant, suffisamment volontariste pour rattraper, du moins en partie, les pertes de compétitivité accumulées par la Tunisie ces dernières années par rapport aux pays concurrents.

8)- Le processus démocratique dans lequel s'est engagée la Tunisie peut être un important atout pour relever les défis de la prochaine étape dans la mesure où il pourrait favoriser le dialogue entre les différents acteurs de la société tunisienne et conduire à un large consensus sur la nécessité d'approfondir la libéralisation de l'économie en tant que facteur incontournable pour libérer les énergies et répondre aux attentes de la population, tout en mettant en place les mécanismes appropriés pour la protection des populations vulnérables et le partage équitable de la prospérité qui en serait engrangée.

9)- Le soutien du partenaire européen est capital compte tenu de la situation financière et sociale, particulièrement difficile du pays, et des importants enjeux de la nouvelle étape dans laquelle devrait s'engager la Tunisie. Il est, d'abord, d'ordre financier sous forme d'aide non remboursable et de prêts à long terme à des conditions concessionnelles pour passer à une vitesse supérieure en matière d'investissement et de réforme. Il est, aussi, sous forme de facilités en matière de circulation de personnes, d'homologation et de reconnaissance des diplômes et d'insertion de la Tunisie dans les différents programmes communautaires de recherches scientifiques, de préservation de l'environnement et de développement durable. Les enjeux ne sont pas seulement d'ordre économique. Ils sont aussi politiques pour conforter la stabilité de la Tunisie et consolider le choix de société fait par les Tunisiens en faveur de la démocratie et de la modernité. Les gains ne sont pas, seulement, en faveur de la Tunisie. Ils le sont, aussi, en faveur du partenaire européen qui aura, à proximité, un marché en expansion avec de meilleures perspectives de productions communes de façon compétitive.

10)- L'essentiel de l'effort devra être, en tout état de cause, déployé par les Tunisiens appelés à mettre fin à l'attentisme, surmonter les sentiments de doute et, parfois, d'abattement et retrouver la flamme et l'enthousiasme pour reconstruire l'avenir dans le cadre d'une vision et d'une démarche expérimentées avec succès par de nombreux pays aussi bien dans l'espace euro-méditerranéen que dans les autres espaces ; une démarche qui doit nécessairement conduire à passer à un modèle de développement libérant beaucoup plus les énergies, exploitant mieux le capital humain dont dispose le pays et optimisant les relations de partenariat et de coopération avec l'extérieur dans le cadre d'approches mutuellement profitables

La Tunisie, de nouveau, à la croisée des chemins

Aujourd'hui, la Tunisie se trouve, de nouveau, à la croisée des chemins.

Les défis auxquels doit faire face le pays sont redoutables étant donné, d'une part, les importantes tensions financières sociales et économiques, d'autre part, les fortes aspirations en matière de dignité et de vie décente de la population et particulièrement des jeunes.

La conciliation entre les contraintes financières, économiques et sociales doit, nécessairement, se faire par le haut ; ce qui impose, impérativement, la rapide relance de l'investissement dans les activités répondant aux priorités de la nouvelle étape, l'accélération de la croissance et des créations d'emplois, concomitamment à l'optimisation des mécanismes de partage des fruits de la création de la richesse.

L'enjeu majeur qui se pose, est de passer, aussi rapidement que possible, d'un modèle de développement basé sur des activités à faible valeur ajoutée et des emplois faiblement qualifiés à un modèle basé sur des activités à forte valeur ajoutée et à contenu technologique élevé, d'un modèle axé sur la compétitivité assurée par les prix, au moyen, notamment, de la dépréciation de la valeur de la monnaie nationale à un modèle sous-tendant une amélioration importante de la compétitivité hors prix, assurée par les produits de qualité, les produits conformes aux normes des pays développés, favorisée par l'innovation et par la montée dans la chaîne des valeurs mondiales.

Le nouveau Plan de Développement constitue une importante étape dans la concrétisation de ce processus, étant donné les grands projets d'infrastructure et d'équipements collectifs qui devraient être engagés, les importants efforts de réforme sur lesquels il se base et le fort soutien qui paraît lui avoir été réservé lors de la conférence internationale « Tunisie 2020 ».

L'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi, en cours de négociation, pourrait, une fois conclu, être un puissant moyen pour projeter une image positive de la nouvelle Tunisie, en cours d'édification, qui trancherait par rapport à celle colportée par certains médias. Une telle démarche aurait, certainement, des retombées positives à court terme, notamment sur le tourisme et les investissements directs étrangers, facilitant, d'autant, le redressement des fondamentaux de l'économie. Elle serait, pour le moyen et le long terme, un formidable levier pour concrétiser, dans de bonnes conditions et suivant des délais et des coûts sociaux raisonnables, le modèle et le niveau de développement recherchés.

La Société Civile, dont le rôle ne cesse de se développer, devrait assumer un rôle majeur dans la nouvelle étape dans laquelle s'engage le pays. Le rôle requis devrait concerner l'analyse de la situation, la présentation des enjeux qui se posent, la sensibilisation sur les problèmes à surmonter et les écueils à éviter. Il devrait, aussi et surtout, porter sur la formulation de propositions concrètes susceptibles de rétablir la compétitivité de l'économie, d'élargir les perspectives d'exportations, d'investissements et de partenariats et, donc finalement, d'améliorer la capacité du pays à mieux tirer profit des différents atouts dont il dispose, aussi bien sur le plan national qu'au niveau des différentes régions, pour répondre aux attentes de la population en matière de développement inclusif et durable.